

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Une audioconférence avec le Directeur Général a eu lieu ce jour à 16h30 concernant le COVID 19.

Le DG a indiqué que la première journée de déploiement du Plan de continuation d'Activité avait pu générer des interrogations et/ou inquiétudes de la part des agents mais il est nécessaire que les directions locales appréhende le dispositif (notamment avec le recensement des forces de travail disponibles) ce qui peut prendre quelques jours d'adaptation.

Sur le plan sanitaire, le DG a rappelé que lorsqu'un agent est détecté comme porteur du COVID 19, le principe de précaution consiste à mettre en quarantaine les membres de son équipe de travail car se sont les personnes qui ont passé le plus de temps avec lui.

En interne les services informatiques sont mobilisés pour le déploiement de postes de télétravail.

Si les entreprises et les experts comptables sollicitent beaucoup la DGFIP, le DG a confirmé qu'il était nécessaire de conserver des recettes afin de permettre à l'État de fonctionner.

Concernant la responsabilité pécuniaire et comptable, le respect des délais dans les procédures (pour ester en justice, recouvrement, chaîne de dépense...) la DG étudie actuellement les dispositions juridiques qui pourront être mises en place compte tenu du contexte.

Les Trésoreries hospitalières restent ouvertes au public. Elles sont considérées comme mission prioritaire. Elles s'inscrivent dans le parcours de soin à l'hôpital. Il n'est pas envisagé de mettre en place de réception sur RDV.

Dans ces services les consignes sanitaires doivent être particulièrement respectées.

La mobilisation des EDR ne sera optimale qu'après la réalisation du recensement de la force de travail qui est actuellement en cours dans les directions.

Les conseils de discipline seront reportés.

Une nouvelle conférence téléphonique aura lieu demain avec les organisations syndicales. N'hésitez pas à faire à contacter la CFTC si besoin.